



CRÉDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un organisme régi par la loi

Somme en toutes lettres

Huit cent cinquante Euros

A LAUGIL STE

Payable en France

PEZENAS
TEL : 04 67 17 54 31

N° de compte 31943942000

3388866

▼ N° du chèque ▼

MR OU MME SEGUIER YVES
2 IMPASSE DES JUJUBIERS
34720 CAUX

3388866

à rédiger
exclusivement
en euros



€ 850,00€

A CAUX

Le 5/4/2025

<50>

Signature

3388866 340135063034 031943942000



DEMANDE DE FINANCEMENT

Exemplaire Prêteur
A RENVoyer

N° de dossier de l'Emprunteur :

Souscrit auprès de **BNP Paribas Personal Finance**, ci-après dénommé le prêteur
Etablissement de crédit - SA au capital de 561 882 202 euros - 542 097 902 R.C.S Paris
Siège social : 1, boulevard Haussman - 75009 Paris.
N° ORIAS : 07 023 128 (www.onas.fr) - N° ADEME : FR200182_03KLJL

L'Emprunteur/L'Acheteur ci-après dénommé l'« Emprunteur » ou l'« Acheteur » :

Civilité, Nom, Prénoms :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Adresse :

Le Vendeur ou le Prestataire de service :

Nom vendeur :

Numéro vendeur :

Nature juridique :

Capital social :

dont le siège social est :

SAS SFTE

techniparc de la bastidonne

chemin de l'aumône vieille

13681 AUBAGNE CEDEX

siret 391 953 023 00044

Numéro Siren :

Ville RCS :

Le Co-emprunteur

Civilité, Nom, Prénoms :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

Adresse :

Les termes « Emprunteur » et « Acheteur » utilisés dans le présent document désignent aussi bien l'Emprunteur que le Co-emprunteur.

Description du bien ou de la prestation de service :

Le descriptif doit être suffisamment détaillé et doit correspondre à ce qui est indiqué dans le bon de commande ainsi que dans le contrat de crédit.

Le soussigné, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service, après avoir été informé par le Prêteur de l'acceptation du crédit dans le délai visé à l'article L. 312-52 du code de la consommation, certifie sous sa responsabilité :

- Que la livraison du bien à l'Acheteur et/ou la réalisation de la prestation de service a été réalisée conformément au contrat de vente conclu par ce dernier.
- Que l'offre de contrat de « crédit accessoire à une vente » a été signée par l'Emprunteur :
 - ☐ dans l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service ou en foire et salon.
 - Que dans le cadre d'une vente réalisée dans l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service l'Acheteur : ☐ a demandé ☐ n'a pas demandé à être livré immédiatement dans les conditions prévues aux articles L. 312-47 et R. 312-20 du Code de la consommation, ramenant le délai de rétractation à la date de livraison du bien et/ou de la réalisation de la prestation de service, lequel ne peut jamais être inférieur à 3 jours ou excéder 14 jours.
 - ☐ au domicile de l'Emprunteur ou dans tout autre lieu que l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service.
 - ☐ par une technique de communication à distance (en Vente à Distance).

- Que le montant du versement comptant a été intégralement versé par l'Acheteur.

En conséquence, le soussigné, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service :

- demande au Prêteur de procéder à la mise à disposition des fonds d'un montant [redacted] au titre du contrat de crédit ci-dessus référencé.
- se reconnaît responsable et s'engage à rembourser le Prêteur, à sa première demande, à concurrence du montant total du financement et de toutes autres sommes stipulées au contrat de vente signé par l'Acheteur :
 - au cas où les stipulations ci-dessus n'auraient pas été respectées.
 - en cas d'inexactitude dans les informations mentionnées sur l'offre du contrat de vente ainsi que sur les présentes, ou tout autre document.

Le Vendeur ou le Prestataire de service

[Signature]

Signature du Vendeur ou du Prestataire de service

SAS SFTE
Acheteur commercial
techniparc de la bastidonne
chemin de l'aumône vieille
13681 AUBAGNE CEDEX
siret 391 953 023 00044

ATTESTATION DE LIVRAISON

L'Emprunteur/Acheteur reconnaît en signant la présente attestation sans réserve

- que la livraison du bien et/ou la fourniture de la prestation de service ci-dessus désigné(e) a été pleinement effectuée conformément au contrat principal de vente préalablement conclu avec le Vendeur ou le Prestataire de service ;
- que cette livraison ou fourniture est intervenue le :

Il reconnaît que conformément à l'article L. 312-48 du code de la consommation ses obligations au titre du contrat de « crédit accessoire à une vente » ci-dessus référencé prennent effet à compter de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation de service. En conséquence, il demande au Prêteur, par la signature de la présente attestation et en sa qualité d'Emprunteur, de procéder à la mise à disposition des fonds au titre dudit contrat de « crédit accessoire à une vente »

Fait à :

[Signature]

Signature Emprunteur ou Co-emprunteur





